

PROTOCOLE D'ACCORD

ENTRE

MEDICUS MUNDI ANDALUCIA ET LA DIRECTION REGIONALE DE LA SANTE DU NORD, il est convenu et arrêté ce qui suit :

1. MEDICUS MUNDI ANDALUCIA (MMA) et la DIRECTION REGIONALE DE LA SANTE (DRS) DU NORD s'engagent à réaliser un projet de « **APPUI A LA LUTTE CONTRE LE PALUDISME CHEZ LES FEMMES ENCEINTES ET LES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS** » dans le district sanitaire Séguénéga, projet intégré dans le programme national.
2. La DRS et MMA assument conjointement la responsabilité de l'exécution du présent projet.
3. La DRS désignera une personne spécialisée dans le domaine pour assurer les contacts avec MMA.
4. MMA s'engage à soutenir le projet pendant deux (02) ans en fournissant les fonds et l'assistance technique nécessaires au bon déroulement des activités prévues sur base du financement acquis.
5. Les actions à mener dans le cadre du projet sont :
 - Renforcement des capacités agents de santé (personnel sanitaire) pour la prévention et la prise en charge des cas de paludisme simple et grave chez les femmes enceintes et enfants de moins de 5 ans.
 - Formation des agents de santé communautaires dans la détection et la prise en charge des cas de paludisme simple à domicile et en IEC spécifique à la lutte contre le paludisme.
 - Equipement du laboratoire du CMA en matériels et consommables
 - Dotation de moustiquaires imprégnées d'insecticides aux femmes enceintes et enfants de moins de 5 ans.
 - Dotation de moustiquaires imprégnées d'insecticides aux lits du CMA et des CSPS
 - Approvisionnement des CSPS en médicaments antipaludéens préventifs et curatifs

- Sensibilisation de la population sur le thème de lutte contre le paludisme
- 6. La DRS s'engage pour sa part à mettre à la disposition du projet le personnel nécessaire au bon déroulement des activités et à poursuivre le programme au delà des deux (02) ans.
- 7. Tous les trois (03) mois, les responsables du projet devront faire un rapport des activités.
- 8. Il est prévu une évaluation à la fin du projet et une auto évaluation.
- 9. Dans le cadre du suivi de l'exécution du projet, il a été convenu qu'un comité composé de la DRS, du district sanitaire de Séguénéga et de MMA se réunira tous les six (06) mois.
- 10. Les deux parties s'engagent à travailler dans un esprit de collaboration et de coopération. Tout différend entre les deux parties sera réglé à l'amiable ou par tout autre mode de règlement agréé par elles même.
- 11. La convention est établie pour une durée de deux (02) ans à compter de la date de sa signature.
- 12. Le matériel appartiendra au district sanitaire de Séguénéga à la fin du projet.

OUAHIGOUYA, le 2 mai 2010

**DISTRICT SANITAIRE DE
SEGUENEGA**

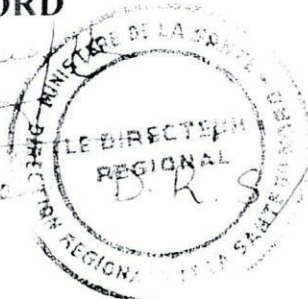


Dr KARAMA H. Kaboré

**MEDICUS MUNDI ANDALUCIA
(Espagne)**

medicusmundi

**DIRECTION REGIONALE DE LA
SANTE DU NORD**



Dr KABORE

Lastance

D.R.S. PI



International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies
Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
Federación Internacional de Sociedades de la Cruz Roja y de la Media Luna Roja
الاتحاد الدولي لجمعيات الصليب الأحمر والهلال الأحمر

Mémorandum entre la Fédération Internationale des Sociétés de Croix Rouge et du Croissant Rouge (FICR) et le Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) au Burkina Faso

La Fédération Internationale des Sociétés de Croix Rouge et Croissant Rouge (FICR) présente ses compliments au Ministère de la santé du Burkina Faso en particulier au Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) pour leurs efforts et soutien continu aux programmes de la Croix Rouge Burkinabé.

C'est dans ce but précis que la Fédération Internationale des Sociétés de Croix Rouge et Croissant Rouge (FICR) tient à adresser ses remerciements au Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) pour le prêt des 60,000 moustiquaires, qui par ailleurs vous sont à présent totalement remboursées en deux phases : en effet le PNLN a reçu 40000 moustiquaires au mois d'Août 2009 et 20000 au mois de Novembre 2009.

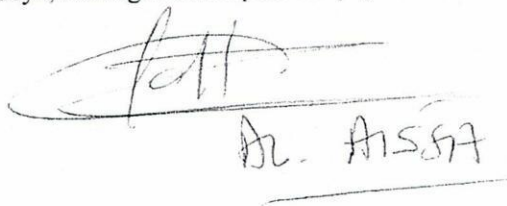
Les moustiquaires imprégnées qui sont remplacées par la FICR sont:

- de marque Permanet
- Couleur - blanche
- Taille - 160X180X150 cm
- Forme - Rectangulaire
- Matériel - Polyester
- Denier - 75 Denier

Par ailleurs la FICR réitère son intérêt d'avoir eu à travailler avec vous comme partenaire clé du projet de distribution de Moustiquaires de Diébougou en 2009 qui fut une réussite et aussi son intérêt de poursuivre la réflexion avec vous pour 2010.

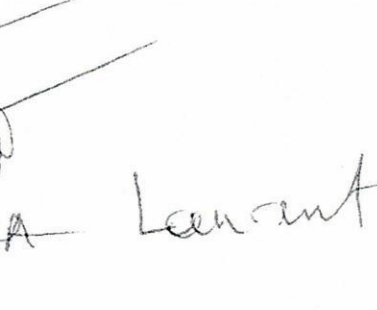
Signatures:

Pour la Fédération
Dr Aissa Fall Guèye, Manager Santé pour les pays du Sahel



Dr. AISSA

Pour le PNLN,
Dr Laurent Moyenga, Coordinateur National du PNLN, Ministère de la santé au Burkina Faso



Moyenga Laurent

AF

